

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef
Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Reichstag accorde les pleins pouvoirs au cabinet Stresemann : c'est une dictature camouflée. — Premières mesures du chancelier pour assainir la situation financière. — Les négociations relatives au statut de Tanger. — La Grande-Bretagne va-t-elle intentionnellement déprécier la livre ?

Le chancelier Stresemann a obtenu les pleins pouvoirs qu'il réclamait. Le Reichstag, au cours de la séance tenue samedi, a voté la loi avec le quorum voulu : il y a eu 316 voix pour (plus des deux tiers des membres présents), 24 voix contre et 7 abstentions. Désormais, le gouvernement du Reich a les mains absolument libres ; il peut décourager les dernières résistances de la Ruhr ; il peut percevoir les impôts et réformer la monnaie, et proposer aux alliés, s'il le veut, des paiements et des garanties.

En somme, la situation se présente telle que nous le faisons prévoir : Stresemann va assumer désormais une véritable dictature, avec l'assentiment du Reichstag.

On conviendra qu'il a manœuvré habilement.

Il y a huit jours, il songeait à imposer à l'Allemagne et aux partis politiques sa dictature. Ainsi, il engageait sans réserve sa responsabilité. Au dernier moment, il a préféré détenir son mandat de dictateur de l'Assemblée parlementaire : de la sorte, il la supprime, par avance, cette difficulté intérieure et partage, avec d'autres, cette fois, la responsabilité de l'innovation.

Maintenant, comment devons-nous, en France et en Belgique, accueillir le nouveau dictateur ?

Nous pensons qu'il sied de pratiquer à son égard une politique de prudente réserve.

Ce qui ne veut pas dire que nous devons, par avance et systématiquement, condamner ses actes.

Il est fort possible que le chancelier — qui est un homme perspicace — s'engage résolument dans l'unique voie qui réserve une branche de salut pour l'Allemagne : celle des réparations.

Dès lors, nous aurions tort de décourager, par une attitude préconçue de notre part, ses velléités de réforme. Mais il est également possible qu'il se décide pour la résistance, non plus passive, mais active, mais ouverte...

Le chancelier Stresemann peut être l'homme de ces deux politiques diamétralement opposées.

Dans ces conditions, on entrevoit combien délicate apparaît la tâche du gouvernement français.

Pour l'instant, le plus simple est, en négligeant les paroles, d'attendre les actes : eux seuls comptent et doivent compter.

Le chancelier a déclaré entre autres choses :

« D'ici à peu de semaines vous trouverez le nouveau mark. Quiconque entreprend des réformes financières énergiques doit encourir des responsabilités personnelles. Vous vous souvenez de ce qui est arrivé au ministre des finances de Tchécoslovaquie ? (il fut assassiné...) Vous avez vu cette jeune fille qui était là à votre entrée. C'est ma secrétaire. Je lui donne 10 milliards et elle dit : « Merci beaucoup. » Le jour suivant elle revient et dit : « Monsieur le chancelier, que ferai-je avec cet argent ? Je ne peux rien acheter. » Or, il en est ainsi dans toute l'Allemagne. J'ai décidé d'y mettre un terme, j'ai décidé de freiner avant que le cochon tombe dans l'abîme. J'ai lutté torrement depuis que j'ai pris le pouvoir ; ce n'est pas chose facile que d'introduire une nouvelle monnaie sans la Ruhr et la Rhénanie et sans la moindre aide du dehors. Cependant, nous nous sommes mis en tête d'avoir le nouveau mark et on doit avoir confiance, car ce mark sera soutenu par des hypothèques de l'industrie et de l'Etat.

« Pour commencer, nous aurons trois sortes de marks : le mark papier, le nouveau mark et le mark-or ; graduellement, le mark-papier sera absorbé. »

Personne ne contestera qu'il y a là un important programme de réformes.

Stresemann les réalisera-t-il ? Il en est capable s'il le veut.

par la planche aux assignats au lieu de l'être par les contribuables.

La nouvelle, on le voit, est d'importance.

Il est possible qu'elle soit prématurée ou qu'on en exagère la portée.

Du moins, elle prouve dans quel désarroi sont plongés les dirigeants britanniques.

Qu'on ne s'y trompe pas, en effet : si l'Angleterre s'abandonne à l'inflation, c'est tout un renversement de sa politique économique et financière qu'elle opère.

Jusqu'ici, sous l'impulsion et l'inspiration de Lloyd George c'étaient les financiers qui dictaient sa politique à la Grande-Bretagne.

L'innovation envisagée marquerait le déclin de l'influence de la finance au profit de l'économie industrielle.

On devine par là l'ampleur de cette véritable révolution intérieure.

Quant à ces effets, nos voisins auront-ils à s'en féliciter ?

L'inflation se présente toujours sous des auspices séduisants : l'abandon des capitaux, bien que toute fautive, stimule l'esprit d'entreprise, favorise l'exportation, dispense de demander un effort supplémentaire à l'impôt. C'est un âge d'or, au début !

Mais les inconviénents ne sont que trop évidents : engagé dans la voie de l'inflation, il n'est guère possible de s'arrêter : l'élan entraîne à un accroissement progressif du papier-monnaie. Parviendra-t-on à freiner ?

Par ailleurs, voici pour la Grande-Bretagne une difficulté spéciale : les Dominions ont leur monnaie spéciale. Dès lors, dans quelle situation se trouveront-ils ? Suivront-ils l'exemple de la métropole ? Conserveront-ils leur monnaie saine ? Au total, tout l'équilibre économique de l'Empire est en jeu.

L'Angleterre se résoudra-t-elle à ce formidable « saut dans l'inconnu » ?

M. D.

liés. La campagne fut tout simplement transportée du champ de bataille sur le terrain de l'industrie, de la finance, de la politique et de la propagande...

Ainsi, les yeux s'ouvrent de mieux en mieux quant à la conduite des Allemands.

Et on commence aux Etats-Unis à si bien connaître maintenant le Reich que d'aucuns se demandent si l'abandon de la résistance ne masque pas une nouvelle manœuvre.

The Literary Digest de se demander alors carrément :

« Est-ce une reddition réelle, ou simplement une retraite stratégique, allemande vers quelque autre ligne ? Hindenburg de la résistance économique ? »

La même crainte est partagée par la Washington Post, qui estime que « l'abandon de la résistance passive est semblable à un changement de position exécutée par une armée qui se trouve serrée de trop près. »

Nous avons tenu à multiplier les citations.

Elles montrent avec netteté que l'opinion américaine s'est libérée en fin de l'emprise exercée par la propagande germanique.

On se rend compte, Outre-Atlantique, de la vraie figure de la France et on n'hésite plus à lui rendre hommage.

M. D.

Une république rhénane

Dans plusieurs grandes villes rhénanes, notamment à Coblenz, à Trèves et à Aix-la-Chapelle, on déclare ouvertement que les députés du centre rhénans, qui se sont réunis ces jours derniers à Cologne, pour examiner la situation politique en Rhénanie, ont décidé de proclamer incessamment la république rhénane. Il s'agit de mettre à exécution l'idée antérieurement conçue par M. Adenauer, maire de Cologne, de créer un Etat rhénan en complet accord avec le Reich. Cette république rhénane, proclamée en zone anglaise, et qui ne sera d'ailleurs qu'un habile camouflage, aurait pour Berlin l'avantage de donner une satisfaction apparente à certains séparatistes et de jeter le trouble dans l'esprit des partisans du docteur Dorn et de M. Smets.

sième rang, au point de vue de l'importance de la population.

En premier vient New-York, avec 5.620.000 puis Londres, avec 4.485.000. Paris compte actuellement 2.906.000 habitants, en augmentation sur les statistiques de 1910. A cette époque, il y avait 2.888.000 Parisiens, New-York a également augmenté puisqu'en 1910 sa population était de 4.767.000. Londres, par contre, est en diminution depuis cette date, où elle accusait 4.523.000 habitants.

Après ces trois grandes villes viennent, en ordre décroissant : Chicago, 2.702.000 ; Tokio, 2.173.000 ; Berlin, 1.903.000 ; Vienne, 1.841.000 ; Philadelphie, 1.826.000 ; Hang-Kéou, 1.320.000 ; Bombay, 1.176.000 ; Rio-de-Janeiro, 1.158.000 ; Glasgow, 1.034.000 ; Moscou, 1.028.000 ; Shang-Hai, un million.

Les autres villes n'atteignent pas un million d'habitants.

Le 20^e Congrès du parti radical

Le 20^e Congrès du parti radical et radical-socialiste se tiendra à Paris jeudi, vendredi et samedi prochains.

Le programme des travaux du Congrès peut se diviser en quatre parties : 1. la politique générale ; 2. la politique sociale ; 3. la politique économique et financière ; 4. la propagande, l'organisation et le recrutement du parti radical et radical-socialiste.

Levoan va-t-elle réveiller ?

Un télégramme de Catane annonce que, depuis quelques jours, des colonnes de fumée et de cendres s'élèvent du cratère principal de l'Etna. L'inquiétude règne parmi les populations avoisinantes.

Angora définitivement choisie comme capitale

Dans sa dernière séance, l'Assemblée nationale d'Angora a abordé la discussion du projet de loi présenté par le ministère des affaires étrangères et tendant à ériger la ville d'Angora en capitale de la Turquie. Ce projet a été adopté à une forte majorité.

Au Maroc

Après avoir terminé la réduction et l'organisation de la poche dissidente des Oulad-Guennoun, le groupe mobile d'Ouzzan se portera chez les Beni-Koulla, fraction ralliée des Beni-Mestara, en occupant plusieurs villages en bordure de cette fraction.

Au sud de Meknès, le groupe mobile de Dechambrun a effectué, en partant des Almiz, sa liaison avec le groupe Menu de l'Oued-El-Adj. Cette opération a permis d'obtenir la soumission définitive de la fraction des Ahi-Tchouant, dont les villages sont situés à 20 kilomètres à l'est des Almiz.

Le bilan de la dernière guerre

Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, morales et politiques, M. Lyon Caen, a présenté samedi un ouvrage publié par la fondation Carnegie, pour la paix internationale, et intitulé « Des pertes de vie causées par la guerre ».

Il comprend deux études distinctes, l'une relative aux guerres antérieures à 1914, depuis le milieu du dix-huitième siècle ; l'autre, à la guerre mondiale.

Il résulte de ces études que la dernière guerre causée, à elle seule plus de morts que les dix-huit guerres qui ont eu lieu de 1815 à 1913.

D'après cette publication, le nombre des morts, soit par suite des hostilités, soit en raison de maladies, serait de onze millions, chiffre auquel il faut encore ajouter la diminution des naissances si on veut arriver à une approximation à peu près exacte des pertes de vie.

Trente maires du Nord vont démissionner

Le « Réveil du Nord » annonce que ne pouvant obtenir du ministère des travaux publics, la reconstitution à voie normale de la ligne du chemin de fer départemental de Solesmes à Valenciennes, dont le projet a été approuvé par le Conseil général, une trentaine de maires de l'arrondissement d'Avesnes, auraient décidé de donner leur démission.

La population des grandes villes du monde

La statistique générale de la France dans son annuaire officiel montre que Paris tient dans le monde le troi-

La Presse américaine rend hommage à la politique française

A la clarté des événements, la presse américaine rend enfin justice à notre président du Conseil, à sa logique absolue, à sa ligne de conduite invariable, et aussi à la politique de la France à l'égard de l'Allemagne.

Plus d'arguments mesquins à nous opposer, plus de discussions oiseuses. On ne parle plus de notre soi-disant militarisme, on ne nous considère plus comme un danger permanent pour la paix du monde.

On reconnaît enfin que notre cause est juste et on rend hommage à la ténacité, à la clairvoyance du Président Poincaré !

Mais glânons, à travers les principaux organes de la presse, quelques appréciations : elles sont plus significatives que tous les commentaires.

The Literary Digest écrit :

« La plupart de nos journaux sont d'accord pour déclarer que la France a maintenant remporté une victoire dramatique et décisive. Et, comme le remarque un éditorial, tandis qu'elle avait des alliés pour gagner la guerre, elle fut laissée « peu à peu » à elle-même pour gagner la « paix ».

Le Public Ledger de Philadelphie, estime que l'Allemagne vient de perdre la bataille de la Ruhr d'une façon aussi certaine qu'elle a perdu la bataille de la ligne Hindenburg ».

Mais le Public Ledger, allant jusqu'au fond du problème, met en lumière que la victoire de la Ruhr, à cette question : « Le traité de Versailles peut-il être appliqué, et, si oui, comment ? » répond nettement : « Le traité peut être appliqué, et l'être par la force — le seul argument que l'Allemagne comprenne ».

Mais voici une appréciation encore plus pénétrante et plus significative de la situation.

Après que l'Allemagne eût signé le traité de Versailles, nous rappelle le Herald of Rochester, « le gouvernement allemand de Berlin décida de continuer la guerre... l'action de ce régime républicain, qui tente par tous les moyens en son pouvoir, d'éviter de se conformer aux termes du traité de paix a, en fait, constitué un acte de guerre, tout comme si les batteries allemandes avaient à nouveau tiré sur Paris ou si les sous-marins allemands avaient continué à couler les vaisseaux al-

La quote-part allemande aux dépenses d'occupation

Le service financier de l'occupation a reçu de la municipalité de Dusseldorf une somme de 35 trillions de marks, et de la Reichsbank de Dusseldorf une somme de 42 trillions comme part contributive de la ville de Dusseldorf aux dépenses d'entretien des troupes d'occupation.

La ville de Bochum a prié le général commandant d'armes de lui faire adresser désormais les ordres de réquisition pour la satisfaction des besoins des troupes.

Jusqu'à présent, ces ordres avaient été remis directement aux habitants et aux commerçants, la ville ayant toujours refusé de les faire exécuter.

Troubles à Francfort (7 tués)

La police est intervenue samedi au cours des troubles causés par la cherté des vivres et, débordée, elle a fait usage de ses armes, tuant sept chômeurs et en blessant une centaine d'autres.

La situation à Francfort devient de plus en plus inquiétante par suite de la fermeture de nouvelles usines.

Des soldats britanniques ont été contusionnés au cours des charges de police. Quelques-uns de ces soldats ont voulu riposter, mais leurs camarades ont réussi à les en dissuader. Des arrestations ont été opérées en nombre considérable.

ChRONIQUE LOCALE

LA POLITIQUE !!

On a crié bien fort « Poincaré la Guerre », on a tenté assez souvent de discréditer la politique du Président du Conseil. Comme l'indiquent « Les Informations Parisiennes », le Président du Conseil s'est laissé maudire par l'opposition : il a subi les critiques amères des Anglais, et les injures des Allemands.

Il a sa récompense, aujourd'hui : les résultats de sa politique sont là : il a réussi. Ses plus farouches adversaires le complimentent, bien mieux, demain, ils lui trèsseront des couronnes.

Notre confrère « Aux Ecoutes » qui est toujours bien renseigné, publie un fillet qui ne manque pas de piquant. « Depuis quelques jours, écrit-il, très nombreux sont les hommes politiques radicaux et même radicaux-socialistes qui se rendent au Quai-d'Orsay pour féliciter le Président du Conseil, et lui dire qu'ils sont heureux de son succès. »

Et avec une ironie charmante, notre confrère parisien ajoute : « Si les événements continuent à se dérouler heureusement pour nous, M. Poincaré, le 13 novembre, date de la rentrée des Chambres, aura définitivement, comme il l'avait annoncé à ses amis, il y a quelques mois, reconstruit le cartell de 1910. »

On ne peut pas prévoir exactement ce qui se passera dans quelques semaines, dans quelques mois. Mais il est bien certain que l'autorité du Président du Conseil aura quelque poids dans la balance politique.

Si nous en croyons certains bruits, notre confrère « Aux Ecoutes », paraît être très bien informé et d'ici peu de nombreux adversaires du Président du Conseil accepteraient ses suggestions, ses directives avec empressement et avec grand plaisir.

L'avenir — il y en a encore pour 6 ou 7 mois — nous apprendra si les pronostics d'aujourd'hui se réaliseront demain.

Mais il est certain que la politique extérieure du Président du Conseil est approuvée par la grande majorité du pays qui a suivi et suit avec une attention soutenue les efforts du Président du Conseil pour contraindre l'Allemagne à payer ce qu'elle doit.

Les résultats obtenus, c'est alors que le Gouvernement s'occupera de la politique intérieure, et c'est pour-

Pas de nouvelles négociations de Rhénanie avec la France

Au cours d'une séance de l'Union des industriels allemands, le président a annoncé que la mission Stinnes-Klockner était terminée et que les deux industriels ne négocieraient pas davantage avec les autorités françaises.

La loi des pleins pouvoirs est ratifiée

Le Conseil d'Empire, réuni samedi après-midi, a ratifié la loi sur les pleins pouvoirs votée par le Reichstag.

Le représentant de la Bavière a déclaré que son gouvernement demeurerait opposé à cette loi, mais, qu'en raison de la situation actuelle, il renonçait à élever une protestation.

La presse gouvernementale se réjouit de l'adoption de la loi des pleins pouvoirs, qu'elle considère comme un grand succès personnel du chancelier.

Les mineurs acceptent la régie française

7.000 mineurs de la mine Koning-Ludwig, occupée dernièrement en vue de son exploitation directe par la mission des ingénieurs, se sont réunis, vendredi, pour décider de leur attitude vis-à-vis de la nouvelle régie française.

Les mineurs se sont prononcés à l'unanimité pour la continuation du travail. Les socialistes auraient même applaudi l'annonce faite par les « Betriebsräte », que la direction allemande était remplacée par des directeurs français.

La quote-part allemande

Le service financier de l'occupation a reçu de la municipalité de Dusseldorf une somme de 35 trillions de marks, et de la Reichsbank de Dusseldorf une somme de 42 trillions comme part contributive de la ville de Dusseldorf aux dépenses d'entretien des troupes d'occupation.

La ville de Bochum a prié le général commandant d'armes de lui faire adresser désormais les ordres de réquisition pour la satisfaction des besoins des troupes.

Jusqu'à présent, ces ordres avaient été remis directement aux habitants et aux commerçants, la ville ayant toujours refusé de les faire exécuter.

Troubles à Francfort (7 tués)

La police est intervenue samedi au cours des troubles causés par la cherté des vivres et, débordée, elle a fait usage de ses armes, tuant sept chômeurs et en blessant une centaine d'autres.

La situation à Francfort devient de plus en plus inquiétante par suite de la fermeture de nouvelles usines.

Des soldats britanniques ont été contusionnés au cours des charges de police. Quelques-uns de ces soldats ont voulu riposter, mais leurs camarades ont réussi à les en dissuader. Des arrestations ont été opérées en nombre considérable.

qui, nombreux sont déjà, ceux qui viennent faire, comme l'indique notre confrère « Aux Ecoules » leur cour au Président du Conseil, à celui que, hier encore, ils appelaient « Poincaré la Guerre ! »

LOUIS BONNET.

Finances

M. Torrès, commis de 5^e classe à la recette des finances de Figeac, est nommé fondé de pouvoirs à la recette des finances de Nontron.

Enseignement primaire supérieur

M. Garrigues, instituteur à Grammat, est délégué pendant l'année scolaire 1923-1924 dans les fonctions d'instituteur adjoint (ordre des lettres) à l'école primaire supérieure de Lamballe.

P. T. T.

M. Louis Bédène, facteur à Souillac, est nommé facteur-receveur à Gorse, en remplacement de M. Boisse, nommé à Anglars-Nozac.

M. Pierre Savanié, facteur rural à St-Céré, est nommé facteur rural à Souillac, en remplacement de M. Bédène.

M. Renay est nommé facteur rural à St-Céré, en remplacement de M. Savanié.

Débîts de tabac

Sont nommés débiteurs de tabac :

A Lugagnac, Mme veuve Fraysse, en remplacement de M. Fraysse, décédé.

A Bouyssou, M. Maurel, mutilé de guerre, en remplacement de M. Lamanillé, décédé.

A St-Maurice, M. Jules Lauriac, mutilé de guerre, en remplacement de Mme veuve Lespinasse, décédée.

A St-Médard-Nicourty, M. Camille Théron, mutilé de guerre.

A Lamothe-Cassel, M. Gros, mutilé de guerre, en remplacement de Mme veuve Parrot, pourvue d'un autre débit.

La vallée du Célé

Domaine de la préhistoire

J'emprunte ce titre à la légende d'une des gravures qui accompagnent, dans le dernier numéro de « l'Illustration », un important article de M. Jean Labadié, intitulé lui-même : « Une découverte préhistorique dans les Causses du Lot. » En commun avec M. Jové, M. Yvon possède une maîtrise indiscutable dans l'art de la photographie des paysages, et les ombres de Cabrerets et de la Pescalerie l'ont servi à souhait ; les yeux qu'il intercale parmi les cartes, les croquis et les dessins au trait de ces six pages sont à nos yeux aussi admirables que leurs sujets nous sont familiers.

M. Jean Labadié nous dit sa visite à M. Lemozi, leur conversation au presbytère, leur promenade de la grotte de Sainte-Eulalie à la grotte David, en passant par la grotte Marcezac. Il nous montre le savant abbé réalisant, de trouvailler en trouvailler, son dessein de prouver que les richesses préhistoriques du Lot ne le cèdent en rien à celles de la Dordogne. Nous voyons M. Lemozi trouver sa voie dans le ravin de l'Alzou, la poursuivre dans la « rue de falaises » du Célé, parvenir au but dans le vallon de la Sagne.

Cette magnifique et rapide odyssee nous avait été indiquée par son auteur, au cours de la conférence qu'il nous donna à Cahors à l'occasion du Cinquantenaire de la Société des Etudes. Trop modeste pour insister sur ses travaux et ses découvertes, M. Lemozi les avait seulement fait entrevoir en nous expliquant les saisissantes reproductions des gravures et des dessins rapportés par lui des abris et des cavernes patiemment fouillés. M. Labadié met les choses au point et nous lui en savons gré, infiniment. Désormais on n'ignore plus nulle part en France que Cabrerets et ses environs valent plus encore par les merveilles de leur sous-sol que par les splendeurs de leurs sites ; on connaît en même temps ce que doit être à présent la science à « cet animateur des roches » qu'est M. Lemozi.

M. Labadié nous décrit ce musée de Cabrerets, cabinet de travail du curé, « où s'accumulent depuis trois ans » des documents de tous les âges, de la hache paléolithique au bracelet de bronze et à la poterie gauloise. Beaucoup de visiteurs ont déjà admiré ces collections. La semaine dernière, les élèves de l'Ecole Normale de Cahors, après d'autres, vinrent s'instruire devant elles. Souvent on m'écrit de Paris et de l'étranger pour me demander si ces trouvailles sont visibles sans gêne pour leur inventeur, M. Lemozi ouvre sa porte et montre ses trésors avec une inlassable bienveillance. Il ne peut toutefois en présenter qu'une partie à la curiosité de ses hôtes. Aussi bien organisée que soit son exposition, elle ne saurait, dans un étroit espace, élargir un butin déjà presque inépuisable.

Quand je contemplai pour la dernière fois le cabinet de M. Lemozi, il me sembla revoir l'installation dont mon ami M. Peyrony se contentait il y a quelque vingt ans. Les Eyzies viennent d'être pourvus d'un musée qui porte le titre de « national » ; sous une étiquette moins pompeuse, Cabrerets aura-t-il, un jour prochain, sa maison de la préhistoire ? Le bruit en a couru. Il ne peut que s'accroître après le bel article de M. Jean Labadié.

14 octobre 1923.

Eug. GRANGIÉ,

Délégué départemental du T. C. F.

Autour du Conseil municipal

Au cours de la séance de lundi soir, le Conseil municipal a été appelé à émettre un vote tendant à la création d'une Ecole primaire supérieure de jeunes filles à Cahors.

La discussion fut relativement ardue, mais elle fut close par un ordre du jour qui ne donne pas beaucoup d'espoir sur la prochaine création de cette Ecole.

Aussi bien, le besoin s'en fait-il sentir, actuellement ? Il faudrait, a-t-on dit, 400.000 francs au minimum pour construire cette école, et il ne faut pas oublier que les réparations à l'Ecole supérieure de garçons ne sont pas terminées et s'éleveront à une somme si coquette qu'on n'y songe qu'en frémissant...

Et puis, a-t-on ajouté, est-ce que l'Ecole primaire supérieure ne porterait pas tort au lycée de jeunes filles et dans tous les cas aux Ecoles primaires supérieures de... Gourdon ?

Pour toutes ces raisons, le Conseil tout en votant le principe d'une création éventuelle de l'Ecole supérieure de filles à Cahors, a décidé de demander d'abord, la création d'un cours complémentaire.

C'est bien, tout cela ; mais, comme le faisait observer un citoyen à la sortie de la séance, pourquoi un conseiller n'a-t-il pas eu l'idée d'ajouter aux observations justifiées qui furent faites contre la création de l'Ecole primaire supérieure, la petite observation suivante : « Messieurs, vous parlez de créer une école supérieure, bravo ; mais pourquoi avez-vous supprimé une école qui existait, l'Ecole Normale ? »

Ce conseiller n'aurait certainement pas obtenu un beau succès : c'est pourquoi, personne n'a rien dit...

Malique seul, avec son rude bon sens, a eu le mot de la fin : « On ne fait mieux de doter-toutes les campagnes de l'éclairage électrique. On y verrait plus clair, et ce serait peut-être un moyen de retenir à la terre beaucoup de personnes qui la désertent. »

L. B.

Hymné

Mardi matin, à 10 heures, a été célébré, à Cahors, au milieu d'une nombreuse assistance, le mariage de notre jeune et distingué compatriote M. Bernard Lacaze, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur aux Etalissements Delaunay-Belleville, fils du conseiller général du Lot, avocat, avec Mlle Jeanne Orliac, la gracieuse fille du conseiller général du Lot, pharmacien à Cahors.

Parmi les invités se trouvait M. Colrat, ministre de la justice qui est arrivé mardi matin à Cahors.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

L. B.

Service vicinal

M. Monguilard, cantonnier de 3^e classe, est nommé cantonnier chauffeur en résidence à Caix (Luzech).

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir, à 9 heures, sous la présidence de M. de Monzie, maire.

Le Conseil donne un avis favorable à 6 demandes de soutiens de famille et à des demandes de sursis d'incorporation.

Il accorde une subvention de 500 fr. à M. Charles Rouquet, artiste-peintre pour l'Ecole nationale des Beaux-Arts. L'Avion Cadurcien demande qu'une salle dans un immeuble de la ville soit affectée pour une section athlétique. Renvoyé à la Commission des Travaux Publics.

M. Caminade, locataire de l'immeuble municipal où est installé le café de la Comédie demande de prendre à sa charge les réparations à exécuter audit café à la condition que la ville lui concède un bail de 9 ans et qu'elle l'exonère du prix du loyer pendant 5 ans.

Renvoyé à la Commission des Travaux Publics.

Renvoyé à la Commission des Travaux Publics une demande tendant à mettre un local pour l'installation d'un poste de service de désinfection.

M. le Maire annonce que l'arroseuse municipale est arrivée à Cahors. Acte est donné.

M. le Maire adresse des remerciements à M. et Mme Feydel qui ont mis gracieusement, la salle du Palais des Fêtes à la disposition des organisateurs de la Conférence sur la Russie, et à Mlle Euphrasie Imbert qui a placé les cartes d'entrée.

Renvoyé à la Commission des Travaux Publics une demande de propriétaires du faubourg Cabazat pour l'installation d'une conduite d'eau jusqu'à la propriété de M. Peyrissac.

Renvoyé à la Commission des Finances des demandes de bourses Gallemard.

La pension de M. Bris, garde-champêtre de la ville de Cahors, au service de la ville depuis 41 ans, est liquidée à la somme de 2.666 fr.

Diverses demandes de secours formées par des anciens ouvriers de la ville ou de leurs veuves sont renvoyées à la Commission des Finances.

M. le Maire fait connaître que le Commissariat de police de Cahors, qui ne doit être que de 3^e classe fut élevé à la 2^e classe, en 1919, par décision du Conseil municipal en faveur de M. Caillou, commissaire de police. Mais l'Administration a nommé en remplacement de M. Caillou, un commissaire de 2^e classe. Le Conseil décide qu'à l'avenir, le commissariat de police de Cahors ne soit que de 3^e classe. Toutefois, cette décision n'a son effet qu'au départ du Commissaire

actuel, M. Boudier, auquel M. le Maire tient à adresser de vives sympathies.

M. Tardieu, propriétaire d'un immeuble, rue des Augustins, demande à la ville de lui céder le terrain communal qui se trouve devant cet immeuble jusqu'au Boulevard. M. Tardieu construirait sur ce terrain un immeuble avec terrasse, avec balcon fleuri.

Renvoyé à la Commission des Travaux Publics.

Renvoyé à la même Commission, une demande d'installation de baignoires au lycée de jeunes filles.

Sur la proposition de M. Bach, le Conseil émet le vœu que la nicotine soit fabriquée à Cahors.

M. Bach demande également qu'une école primaire de jeunes filles soit créée à Cahors.

Une longue discussion s'engage à ce sujet. M. le Maire fait observer que ce n'est pas au moment où le lycée de jeunes filles « sort de terre » qu'on peut envisager cette création qui pourrait être préjudiciable audit collège et aux écoles primaires supérieures de filles.

Mais on peut envisager la création d'un cours complémentaire.

Au surplus, la création d'une école primaire supérieure de filles entraînerait de grosses dépenses, et M. le Maire fait observer que l'Ecole primaire supérieure de garçons n'est pas encore terminée. Il croit qu'il serait sage de ne pas aller trop vite.

Actuellement, les écoles de la ville sont en pleine prospérité, notamment le lycée de garçons, qui à vu, cette année, ses effectifs augmentés, et cela grâce au dévouement, à l'intelligence initiative du Proviseur M. Foch.

M. Tassart dit qu'il existe au lycée de jeunes filles un cours pour la préparation du Brevet élémentaire. Mais, ajoute-t-il, ce cours laisse à désirer. Il émet le vœu qu'à l'avenir, ce cours soit assuré de façon plus complète.

Quant à la création d'une école primaire supérieure, il estime que ce serait engager les finances de la ville. Il faudrait au moins 400.000 francs.

M. Holzer demande, néanmoins, un vote de principe sur cette question de création d'école.

M. le Maire propose le vœu suivant qui est voté : « Le Conseil municipal reprenant et confirmant sa précédente décision en vue de la création d'un cours complémentaire de filles, décide de proposer ainsi la création éventuelle d'une Ecole primaire supérieure de filles et émet le vœu que dans cette période intermédiaire, le lycée de jeunes filles veuille bien assurer la préparation au Brevet élémentaire et au Brevet supérieur. »

M. Malique demande que la lumière électrique soit installée dans toutes les communes, dans les hameaux.

M. le Maire déclare qu'il approuve le vœu de M. Malique, et qu'il est temps de s'occuper de cette question qui intéresse si vivement les campagnes.

M. l'inspecteur d'Académie a demandé que la salle des Petits-Carmes soit affectée à l'installation d'un cours professionnel.

M. Nicolai indique que cette salle a été mise à la disposition des Sociétés littéraires et artistiques pour donner des représentations. Ces sociétés ont fait, à leurs frais, de nombreuses réparations et installations.

M. le Maire dit que cette salle semble être le domaine exclusif de ces sociétés, puisqu'aussi bien, elle fut refusée à une troupe d'artistes qui voulait donner une représentation.

M. Tassart propose qu'il soit décidé que ce n'est pas à la ville de demander la salle, puisqu'elle lui appartient, mais que ce soit aux sociétés de la demander à la ville quand elles voudront donner une représentation. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Société des Etudes du Lot

Séance du 23 juillet 1923

Sont présents : MM. Rates, Carlin, Combes, Lorphelin, Becmeur, Baumel, St-Marty, Conquet, Bonnefous, Teyssonnières, orangé, Gourcerol, Garnier, Girma, Albe, Bergon.

MM. Bruel, président de la Chambre de commerce et Darolle, co-directeur du Journal du Lot, sont admis membres de la Société.

M. Baumel donne connaissance d'une étude historique et artistique sur l'église de Labenque, et les richesses d'art qu'elle contient.

La Société s'associe à une demande de classement de cette église.

M. le Président adresse les compliments de la Compagnie à M. Gourcerol, à l'occasion du succès de Mlle Gourcerol, reçue mention très bien, aux examens de licence en droit.

M. Teyssonnières signale dans le catalogue des étudiants de l'Académie de Genève, le nom de deux Querconnois, Etienne Crusol, professeur de théologie en 1637 et Jacques Laborie, étudiant en 1688.

M. St-Marty continue la lecture de son travail sur les travaux des imprimeurs cadurciens et traite des journaux, des premières feuilles qui firent leur apparition dans le département, et des polémiques violentes, qui marquèrent les premières années de la Révolution.

M. le chanoine Albe donne connaissance, au nom de M. Ludovic de Valon, d'un travail complet sur la coutume de Puybrun.

Puybrun fut fondé en 1279, sous la forme d'une ville franche, qui prit le nom de Bastide neuve de Tauriac, dépendant de l'abbaye de Dallon, une charte et des coutumes spéciales lui furent accordées et elle conclut un accord avec le vicomte de Turenne, qui prétendait avoir des droits sur elle.

Société d'Agriculture du Lot

Pas d'engrais, pas de blé

Les engrais sont d'autant mieux utilisés par les plantes que le sol est mieux préparé c'est-à-dire bien aéré, bien ameubli.

L'emploi des engrais est surtout et vraiment rémunérateur quand on les applique sur des cultures faites à l'aide de bonnes semences, bien sélectionnées, sur des sols en parfait état de préparation, et de propreté.

Bonnes semences, bonnes récoltes

N'hésitez pas à confier au sol des semences de choix, des semences sélectionnées. Un gros grain donnera une forte plante, un petit grain cassé, ratatiné donnera une plante chétive.

Sulfatez le grain avant de semer avec une solution à 22/0/0 de sulfate de cuivre, par immersion et non par arrosage, pour éviter la rouille, le charbon, la carie.

Les naîfs

Dimanche matin, Garcia Jean, 29 ans, sujet espagnol travaillant sur la ligne de Capdenac se rendait à la gare pour prendre le train avec deux camarades de chantier, espagnols également, de la Vega et Bergos.

Devant la porte de la gare, les trois ouvriers furent interpellés par deux « messieurs » élégamment mis qui leur inspirèrent tout à fait confiance. « Où allez-vous ? » demandèrent les deux messieurs aux ouvriers « Nous allons travailler sur la voie de Capdenac » répondirent ceux-ci. — « Et combien gagnez-vous ? » — « Vingt francs par jour. »

Les deux messieurs firent une moue dédaigneuse et après un court silence, l'un d'eux dit aux ouvriers : « Tenez, si vous voulez venir en Amérique avec nous, vous gagnerez 10 dollars par jour. »

Les 3 Espagnols alléchés par ce chiffre ne dirent pas non : les deux messieurs les invitèrent à aller s'asseoir au café d'en face pour traiter l'affaire.

Elle fut mise au point par les deux messieurs. « Voilà : le voyage coûtera 3.000 francs, versez-nous 1.500 francs chacun pour nous couvrir des premiers frais du voyage et nous vous embaucherons. »

1.500 francs chacun, c'était trop pour les ouvriers espagnols : ils déclarèrent ne pouvoir donner cette somme : mais ils se foulèrent, de la Vega sortit 1.050 fr. le fruit de ses économies et Garcia, 200 francs.

Cela ne faisait que 1.250 fr. : les deux messieurs refusèrent. Ce n'est pas assez, dirent-ils. Les Espagnols déclarèrent qu'ils ne pouvaient donner plus. Alors les deux messieurs prirent en pitié les 3 ouvriers et leur dirent : « Vous nous paraissez être de braves gens. Donnez-nous les 1.250 francs et nous vous embaucherons. Voici les instructions. Vous allez partir ce soir pour Bordeaux. Vous nous trouverez à la sortie de la gare, où nous vous attendrons. Au cas où nous n'y serions pas, — ce qui est improbable — vous irez nous demander à l'adresse suivante. » Et un des deux messieurs remit une carte portant l'inscription suivante : « Hôtel Marisou Esquarre, 27, grande place de la République, Bordeaux. A 1.000 mètres de la gare. »

Les 3 ouvriers prirent le train de Libos de 3 heures, arrivèrent à Bordeaux dans la soirée et ne trouvèrent pas les deux messieurs à la sortie de la gare.

Ils allèrent à l'hôtel Marisou Esquarre : mais nul ne put leur dire où se trouvait ce hôtel. Alors, ils comprirent qu'ils étaient victimes de filous. Ils n'eurent qu'une ressource, ce fut de retourner à Cahors. Le lundi matin par l'express de midi, ils rentrèrent dans notre ville et s'empresèrent d'aller conter leur mésaventure au commissaire de police.

Une enquête est ouverte pour retrouver les deux filous qui sont d'origine espagnole et qui ont vécu pendant plusieurs jours dans un hôtel de la ville.

Les bénéfîces

sur les fonds de commerce

La Chambre de Commerce de Reims a pris une délibération sur les prétentions de l'Administration des finances de considérer comme bénéfice commercial la plus-value du prix de vente des fonds de commerce.

Nous détachons de cette délibération les passages suivants :

« Considérant qu'un fonds de commerce est à l'opération commerciale ce que l'arbre est au fruit : le support de l'exploitation ;

Considérant que l'apport d'un fonds de commerce dans une Société est toujours considéré comme un capital ; que fonds de commerce et capitaux individuels ont pour but de recueillir un bénéfice commercial résultant d'exploitations commerciales ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction générale du 30 mars 1918, toujours en vigueur, que le bénéfice de l'exploitation est l'excédent des recettes réalisées sur les frais et charges ayant grevé l'entreprise pendant la période envisagée ; que ces recettes s'entendent selon les usages du commerce ;

Considérant que le bénéfice réalisé sur un fonds de commerce est de même nature qu'un bénéfice réalisé sur la vente d'un immeuble, d'une terre, d'une valeur mobilière, c'est-à-dire un accroissement de capital ;

Considérant que le bénéfice capital et le bénéfice revenu sont nettement distincts ;

Attendu que le fonds de commerce est considéré comme propriété commerciale ;

Attendu qu'en fait, la vente d'un fonds de commerce est toujours pour le cédant l'occasion de remplir en valeurs mobilières ou immobilières et créances, sur l'acquéreur ;

Considérant que les prétentions de l'Administration des finances constituent un impôt sur le capital non inscrit dans la loi.

La Chambre de Commerce de Reims décide :

Que la présente délibération sera envoyée aux parlementaires du département, à M. le Ministre des Finances, à M. Crespel, député du Nord.

Afin qu'en toute justice la question soit définitivement tranchée. »

Obsèques

Lundi matin ont eu lieu les obsèques de M. Guiraudet Guillaume, le jardinier bien connu et bien sympathique, de Labarre.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire du regretté disparu. Nous adressons à son genre, M. Iches, à Mme Iches, à la famille nos sincères condoléances.

La réglementation des régîes municipales

Nous sommes heureux d'apprendre que notre éminent compatriote, M. Abel Combarieu, président de chambre à la Cour des Comptes, vient d'être désigné pour présider la commission interministérielle, instituée récemment au ministère des finances et chargée d'étudier la réglementation des régîes municipales et les questions de finances communales s'y rapportant.

Les accidents de jeux scolaires

Le 7 février 1920, un accident se produisit au collège Rollin, pendant une récréation : Un jeune élève de 15 ans, Jacques Collet, était blessé à l'œil droit par un caillou qu'un de ses camarades avait détaché du sol et projeté en jouant à la balle au pied, blessure sérieuse ayant amené une réduction de 50 % dans la vision.

M. Collet père, avait aussitôt assigné le Préfet de la Seine et le Proviseur du collège, en 75.000 fr. de dommages-intérêts. Il invoquait contre le Préfet la présomption légale de faute résultant des dispositions de l'article 1384, du code civil, qui a substitué la responsabilité de l'Etat en cas d'accident à celle des membres de l'enseignement public, et faisait grief au proviseur d'avoir autorisé le jeu de la balle au pied dans une cour, dont le sol était parsemé de cailloux, ce qui ajoutait aux dangers, que ce jeu présentait par lui-même.

Le procès vient d'être jugé par la première chambre du tribunal civil de la Seine qui, après plaidoiries de MM. Farcy, Aubépin et Porée, vient de décider qu'il n'y avait eu faute, ni de la part de l'Etat, ni de celle du Proviseur du collège. Aucun reproche direct n'était fait au surveillant de récréation, et l'accident s'était produit dans de telles conditions de spontanéité et de rapidité, que le surveillant n'y pouvait rien.

La balle au pied pour les jeunes gens de l'âge de Collet, n'est pas en soi, un jeu dangereux, même dans une cour de lycée, où des cailloux ont pu être agglomérés dans le sol par un long usage. L'accident dont a été victime le jeune Collet, rentre dans la catégorie de ceux, où le hasard, à sa grande part, et auxquels sont exposés les jeunes gens dans les jeux les plus nouveaux, et M. Collet père a été débouté de ses conclusions.

Délivrance de Trophées de Guerre aux communes

M. le Ministre des Finances vient de rappeler qu'il n'est plus accordé de cession gratuite de trophées de guerre. Afin de permettre aux communes, qui en ont fait la demande tardivement, d'obtenir des trophées destinés à être placés près de leurs monuments aux morts, la liquidation des stocks pourra délivrer des engins de guerre ou des objets à titre remboursable. Le montant du matériel ainsi cédé sera évalué au prix du vieux métal et imputé aux communes bénéficiaires, celles-ci conservant, en outre, à leur charge les frais de transport et de manutention du matériel.

Les demandes de cession de trophées à titre remboursable devront parvenir à la Préfecture avant le 25 octobre prochain ; passé ce délai aucune demande ne pourra plus être accueillie par les services de la liquidation des stocks.

Arrestation

Le gendarmier a procédé à l'arrestation du nommé Delpech et de sa femme, demeurant à Pern.

Delpech était soupçonné d'être l'auteur de plusieurs vols commis dans la région et à Cahors.

Une perquisition faite à son domicile a permis de découvrir divers objets provenant de vol, notamment commis au château de Cézac, et à Labastide-Marnhac.

La femme Delpech a avoué en partie les méfaits commis par son mari qui est un récidiviste.

Le couple a été écroué dimanche à la prison de Cahors.

Au violon

Le nommé Charpe, cultivateur à Pescadoires, 46 ans, était en état d'ivresse et menait grand tapage sur le trottoir de l'Hôtel de Ville.

Il fut écroué au violon municipal et contravention a été dressée.

La médaille commémorative italienne

Le gouvernement italien a décidé d'attribuer la médaille commémorative italienne à tous les militaires français des corps et services ayant

combattu sur le front italien au cours de la guerre 1915-1916.

Pour permettre d'établir la liste des ayants-droit à cette distinction les anciens militaires qui ont fait partie d'un corps ou de l'un des services de l'armée française d'Italie pendant cette campagne, sont priés d'adresser avant le 1^{er} novembre 1923 au général commandant la subdivision de leur résidence, une demande avec signature légalisée, énumérant tous les renseignements utiles, attestant leur participation aux opérations d'Italie, et en particulier nom, prénoms, grade ou emploi, lors du séjour en Italie, dernier corps ou service d'affectation ou de rattachement pendant cette campagne, en mentionnant la campagne, la batterie ou l'escadron, lieu et durée du séjour en Italie, adresse actuelle.

Les intéressés devront joindre si possible, à l'appui de leur demande, les copies certifiées conformes des pièces militaires, ainsi que les autres pièces, enveloppe timbrée par exemple, établissant qu'ils ont fait partie de l'armée française en Italie.

La procédure indiquée ci-dessus devra être suivie par les parents des ayants-droit décédés, désireux de recevoir la médaille à titre de souvenir. Ceux-ci devront joindre à l'appui de leur demande un certificat délivré par le maire sur l'attestation de deux témoins affirmant que le demandeur est le parent le plus rapproché du défunt dans l'ordre successoral suivant prévu en matière de décorations ; le fils aîné, la fille aînée, la veuve non remariée, le père, la mère, le plus âgé des frères, etc. Les candidatures à la médaille seront après vérification par les corps ou services qualifiés, transmises au cabinet du ministre de la guerre, 2^e bureau, qui établira les brevets et les fera parvenir avec les insignes à titre gracieux par le gouvernement italien, par l'intermédiaire des préfets aux ayants-droit ou à leur famille sans que ces derniers aient aucune nouvelle demande à formuler.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs gras, de 160 à 175 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 135 à 155 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.200 fr. à 4.700 fr. ; vaches de travail, de 1.900 à 2.000 fr. ; bouvillons, de 900 à 1.800 fr. le tout la paire ; porcelets, de 160 à 200 fr. pièce suivant grosseur.

Poules grasses, 4 fr. 10 ; poulets, 4 fr. 40 ; dindes, 4 fr. ; canards, 4 fr. ; lapins domestiques, 1 fr. 60, le tout le demi-kilo ; œufs, 6 fr. 25 à 6 fr. 50 la douzaine ; oies à engraisser, 100 fr. la paire.

Pommes de terre, 28 fr. les 50 kilos. Moutons gras, 1 fr. 70 ; agneaux, 1 fr. 90, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 190 à 290 fr. pièce suivant grosseur et qualité.

Foire du 13 octobre 1923

La foire du 13 octobre a été peu importante. La pluie n'a cessé de tomber durant la journée.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs gras, de 160 à 175 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 135 à 155 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.200 fr. à 4.700 fr. ; vaches de travail, de 1.900 à 2.000 fr. ; bouvillons, de 900 à 1.800 fr. le tout la paire ; porcelets, de 160 à 200 fr. pièce suivant grosseur.

Poules grasses, 4 fr. 10 ; poulets, 4 fr. 40 ; dindes, 4 fr. ; canards, 4 fr. ; lapins domestiques, 1 fr. 60, le tout le demi-kilo ; œufs, 6 fr. 25 à 6 fr. 50 la douzaine ; oies à engraisser, 100 fr. la paire.

heureux suivit avec passion ce match qui peut compter parmi les plus beaux, joués au Stade Lucien-Desprats.

A. C. (2) contre Lauzerte

La deuxième équipe a rencontré à Lauzerte le brillant quinze de cette ville, en match tout amical.

Elle parvint, malgré une résistance acharnée de l'équipe locale, et après de jolies phases de jeu à s'assurer la victoire par 17 à 3.

CHAMPIONNAT de 2^e Série (Equipe 1)

Dimanche prochain 21 octobre les championnats commencent.

L'Avion Cadurécien (1) recevra l'équipe très réputée de Toulouse Amidiennes C.T.S. (1).

Que feront nos quinze hommes devant le pack Toulousain, dont la composition est particulièrement puissante cette année?

Nous ne saurions présenter un résultat quelconque, mais ce dont nous sommes sûrs, c'est que notre première équipe ira à la bataille avec du cœur, et qu'elle saura maintenir jusqu'au bout les efforts et le cran que le Comité de l'A. C. lui demande. Et c'est là le meilleur pronostic.

PALAIS DES FÊTES

MERCREDI & JEUDI
Grandes Représentations de Gala
la traversée du Sahara
en Autos-Chenilles

Vous revivrez les heures angoissantes vécues par la Mission Hoardt-Audouin-Dubreuil, expédition française.

Vous reverrez le fameux Hoggar, l'empire d'Antinéa.

Arrondissement de Cahors

Constats

Fête des vendanges. — La jeunesse de Constats (près Cahors) organise la fête des vendanges qui aura lieu dimanche 21 octobre.

Voici le programme : A 15 heures, tour de ville en musique. A 21 heures, grand feu d'artifice et bal champêtre.

La jeunesse des environs s'est invitée à assister à cette fête; le meilleur accueil sera réservé aux visiteurs.

Cazals

Soirée théâtrale. — C'est devant une salle comble qu'a eu lieu, dimanche, la représentation théâtrale donnée par la Tournée Artistique de Cahors.

Les divers numéros du programme furent rendus d'excellente façon; les scènes de Ruy-Blas et la comédie « Le Gendarme est sans pitié » obtinrent un réel succès, et tous les interprètes de ces deux pièces surent incarner leur personnage à la perfection.

A l'entracte, une quête fut faite par l'un des artistes; le produit de cette collecte a été laissé à M. le Maire de Cazals, par le régisseur M. d'Arnaudy, en souvenir du passage de sa troupe, et servira à l'achat de livrets de la Caisse d'Epargne pour quelques élèves de nos écoles publiques.

Conférence pédagogique. — Lundi à eu lieu la conférence d'automne du personnel enseignant du canton sous la présidence de M. Villadiou, Inspecteur primaire.

Suzet

Notre dernière foire n'a pas eu son importance habituelle, la rentrée des vendanges ayant retenu une grande partie de récoltants aux vignobles.

Voici les cours pratiqués : Bœufs de travail, de 3.500 à 4.000 fr.; bœufs secondaires, de 2.800 à 3.200 fr.; bouvillons, de 1.500 à 2.000 fr.; vaches de travail, de 2.000 à 2.500 fr., tout le paire.

Bœufs gras, de 140 à 150 fr.; vaches, de 110 à 120 fr. les 50 kilos; veaux, de 4 fr. à 4.25 le kilo; porcelets, de 150 à 200 fr. la pièce, suivant grosseur; brebis et moutons, de 160 à 180 fr. la pièce.

Poulets, 3,50; poules, 3 fr.; dindes, 3,25; lapins domestiques, 4,75; canards, 3 fr. le demi-kilo; pigeons, 6 fr. la paire; œufs, 5,50 la douzaine. Oies pour engraisser, de 100 à 115 fr. la paire.

Perdreaux rouges, 8 fr.; perdreaux gris, 7 fr. pièce; lapins, de 5 à 6 fr.; lièvres, de 25 à 32 fr. Bûle, 65 fr. les 80 kilos; avoine, de 30

à 31 fr. les 50 kilos; pommes de terre, 35 fr. le sac.

Jardinage et légumes vendus à des prix élevés.

Duravel

Fête patronale des 20, 21, 22 et 23 octobre. — Samedi 20 octobre : annonce de la fête par des salves d'artillerie, sonnerie de cloches, concert et réjouissances publiques.

Dimanche 21 octobre : salves d'artillerie, sonnerie de cloches; à 9 h. 30, arrivée de la société musicale; à 10 heures, aubade aux habitants; à 11 heures, apéritif-concert; à 14 heures, grand concert donné par la société musicale; de 15 h. 30 à 16 h. 30, jeux et attractions diverses; à 17 heures, ouverture du bal de jour; à 20 heures, retraite aux flambeaux; à 20 h. 30, départ du ballon l'« Observateur »; à 21 heures, grand bal de nuit.

Lundi 22 octobre : grande foire de la St-Hilariion. Importante réunion commerciale. De 9 à 10 heures, concert sur la place de l'Eglise; de 10 h. 30 à 11 heures, concert sur la place de l'Hôtel-de-Ville; de 16 à 17 heures, mal de cognac et jeux divers; à 14 heures, bal de jour; à 21 heures, bal de nuit.

Dimanche 23 octobre : grande fête sportive. A 10 heures, match de tennis sur la place du Foirail; à 14 heures, courses de bicyclettes; 200 francs de prix et plusieurs primes importantes.

1. Course internationale de fond : 40 kil.

2. Course départementale : vitesse.

Montcabrier

Foire. — Malgré les vendanges, la foire du 11 octobre a été assez importante.

Voici les cours pratiqués : Marché aux bœufs. — Bœufs de travail, de 3.000 à 4.000 fr.; bouvillons, de 2.500 à 3.000 fr.; vaches de travail, de 3.500 à 4.500 fr., tout le paire; veaux, de 5 fr. à 5,50 le kilo. Tous vendus.

Marché aux porcs. — Porcs gras, 350 fr. les 100 kilos; porcelets, tous vendus, de 110 à 180 fr. pièce.

Marché aux moutons. — Peu d'affaires traitées.

Marché à la volaille. — Poules, 3,50; poulets, 4 fr. le demi-kilo; œufs, 5 fr. la douzaine.

Champignons, 0 fr. 75 le demi-kilo.

Floressas

Autobus. — Sur le désir manifesté par MM. les Maires des communes de Sérignac et Floressas, interprètes fidèles et dévoués des vœux de leurs administrés, M. Gras entrepreneur de la ligne d'autobus Libos-Montcuq par Fuy-l'Évêque a créé depuis quelques jours, un service supplémentaire allant de Saint-Mauré à la gare de Puy-l'Évêque et passant par Ferrières, Sérignac et Floressas.

Ce service, très bien organisé, comme du reste toutes les lignes d'autobus exploitées par M. Gras, nous permet d'aller prendre le train de Cahors, le matin à 9 h. 44 et de rentrer le soir après le train de 16 h. 12.

Nos remerciements à M. Gras et aux sympathiques édiles auxquels nous devons cette amélioration dans nos moyens de communication.

Légion d'honneur. — Notre sympathique compatriote, M. Gaston Gaillet, ex-caporal au 296^e d'infanterie, décoré de la médaille militaire, vient, à titre de grand mutilé de la guerre, 100/100 d'invalidité, d'être promu chevalier de la Légion d'honneur.

Bouziès

Echos de la fête. — Favorisée par le beau temps, notre fête locale a été très brillante. Le programme a été ponctuellement exécuté et un grand nombre d'étrangers sont venus nous visiter à cette occasion.

Le clou de la fête a été sans contredit la belle soirée artistique donnée le dimanche à l'hôtel Vyssière, par notre distingué compatriote M. André Fréjaville, de Cahors, lauréat du Conservatoire de Paris pour le chant et dont les tournées dans notre département ont obtenu le plus grand succès.

Les cultivateurs commandez d'urgence les MULTILEVORES JACQUEMIN pour l'amélioration des vendanges et tous les Produits Viticoles Pharmacie Paul GARNAL - CAHORS

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil d'arrondissement. — Le conseil d'arrondissement s'est réuni pour la tenue de la deuxième session, sous la présidence de M. Coutanceau, sous-préfet.

Présents : MM. Laborderie, Besombes, Lacabane, Pissourailles, Bouyssou, Bastit et Mirabel.

Excusés : MM. Taurand et Molinié. M. le sous-préfet donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité.

Cette assemblée procède ensuite au sous-repartement de la contribution personnelle-mobilière et des portes et des fenêtres.

M. Besombes est désigné pour faire partie de la commission de répartition des permis de culture des tabacs. Le conseil après avoir pris connaissance de la circulaire de M. Troncini, conseiller d'arrondissement de l'oise, émet les vœux suivants :

1. « Que les impôts sur le revenu et les bénéfices commerciaux soient payés par douzièmes à dater de la publication des rôles. »

2. « Que l'Etat encourage le contribuable à verser le montant de ses impôts dans le plus bref délai en faisant bénéficier d'un escompte de 5 à 6 pour cent les contribuables qui déposeraient le montant de leurs contributions dans les trois mois qui suivent la publication des rôles. »

Il émet également les vœux :

« Que le train 71, Paris-Toulouse par Capdenac, fasse un arrêt d'une minute en gare de Pournel. »

« Que les coupures des chambres de commerce de l'import et quel département soient retirées dans un bref délai. »

Réunion de M. Malvy. — Dimanche dernier à 15 heures a eu lieu la réunion annoncée de M. Malvy.

Elle s'est tenue en plein air, devant l'hôtel Tillet, aux Carmes. Un millier de personnes environ y assistèrent, parmi lesquelles plus de la moitié étaient étrangères à l'arrondissement : de nombreux amis de M. Malvy étaient venus de Gramat, Souillac et Gourdon et plusieurs centaines de mineurs du bassin houiller.

M. le D^r Pezet, maire, présente en quelques mots le conférencier, puis, M. le sénateur Loubet vint s'élever contre l'arrêt de la Haute-Cour.

D'autres orateurs se succédèrent pour faire le procès, les uns du Bloc National, les autres de la Société actuelle.

Enfin, M. Malvy entreprit sa propre apologie. Il jura qu'il était innocent et, comme à Cahors, à Gourdon, et Gramat, il refit l'histoire de son procès.

Au point de vue politique intérieure, il déclara avec netteté qu'il ne voulait pas d'ennemis à gauche. Quelques interruptions se produisirent.

Deux arrestations furent opérées, mais non maintenues. La réunion se termina au chant de l'Internationale.

Médailles de l'enseignement. — La médaille de bronze de l'enseignement primaire est décernée à Mlle Mercier, à Figeac.

M. Marcenac, reçoit au même titre une mention honorable.

Nous leur adressons nos compliments bien sincères.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience de samedi, le tribunal correctionnel n'a eu qu'une seule affaire à juger pour entretien de concubine au domicile conjugal.

Les deux prévenus ont été relaxés des fins de la prévention.

Sousceyrac

Nos conscrits. — Lundi à eu lieu, à Latronquière, le conseil de révision des jeunes gens de la classe 1924. Sur 16 conscrits de la commune de Sousceyrac, 13 ont été déclarés bons pour le service militaire; les trois autres sont ajournés.

Nos conscrits musique en tête, ont, malgré la pluie qui n'a cessé de tomber dans la journée, égayé notre cité. Le soir, un copieux dîner, servi à l'hôtel de la Terrasse, réunissait cinquante convives. Un bal a eu lieu ensuite dans la grande salle de ce même hôtel.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Lou Gorrit del Quercy. — C'est par une de ces belles après-midi d'octobre qui font transition entre l'été et l'hiver, que Lou Gorrit del Quercy a rouvert ses portes à la foule nombreuse de ses sociétaires et fidèles habitués, le 7 Octobre dernier.

C'est que tout le monde sait bien que l'on s'amuse chez nous, et l'approche de notre matinée mensuelle suffit à mettre un rayon de soleil au cœur de tous les Quercysois !

Malgré un soleil, encore rieur bien qu'un peu pâle, et qui aurait pu drainer vers la campagne les amateurs de la danse, la coquette salle des Ingénieurs Civils remise à neuf, s'emplit rapidement d'une foule élégante, où les toilettes claires des jeunes filles rieuses et gracieuses, jetaient une note gaie au milieu des groupes plus sévères des mamans et des messieurs !

Bien avant l'heure prévue pour l'ouverture des portes, les Commissaires de la fête avaient eu du mal à contenir les impatients qui se pressaient au contrôle mais grâce à l'habile et parfaite organisation du nouveau Commissaire-général M. Perrot tout le monde fut rapidement introduit et trouva des places sur les chaises disposées avec soin tout autour de la salle.

L'orchestre sous l'habile direction de son chef M. Bonvoisin, déjà si familier à nos sociétaires, attaqua les premières mesures d'un one-step endiablé qui déclina l'entrain et créa dans la salle l'atmosphère de fête qu'elle conserva jusqu'au bout.

Les danses se succédèrent nombreuses et très variées, et bien qu'un incident de la dernière heure nous eût privé du concours de l'accordéon quercysois, tout le monde put satisfait faire sa passion pour la chorégraphie, car tout le répertoire des danses anciennes et modernes fut tour à tour exécuté.

Aussi, nombreux furent ceux qui manifestèrent ouvertement leur satisfaction pour cette première.

Un certain nombre de ceux qui nous avions l'habitude de voir à nos matinées n'étaient pas encore rentrés de villégiature, mais nous avons eu le plaisir de noter au hasard parmi l'assistance : M. Crabol, Chef de cabinet de M. le Président du Sénat, Mme et M. Cantac, l'aimable Président des Cadets de Quercy; M. Villars, Président de la Commission des fêtes de la Grappe du Quercy, etc, etc. M. Garrigou, Chef du Secrétariat du Ministère des Colonies, M. Amat, Président de l'Amicale des Enfants de Figeac, s'étaient fait excuser.

Le bal fit rage jusqu'à 11 h 1/2, et c'est à contre-cœur que l'on se sépara après s'être donné rendez-vous pour le dimanche 4 Novembre, date à laquelle la matinée mensuelle sera agrémentée d'une magnifique partie artistique.

R. AURIGOSTE.
Secrétaire Général.

Foire. — Malgré un temps incertain notre foire du 9 octobre a eu son importance habituelle. Beaucoup de monde, marchés bien approvisionnés.

Cours pratiqués : œufs, 5 fr. la douzaine; volaille, 3 fr. 50 la livre; lapins domestiques, 1 fr. 75 la livre; oies maigres, 80 à 90 fr. la paire; canards gras, 5 fr. la livre; moutons gras, 180 à 200 fr. les 50 kilos; bœufs de boucherie, 150 à 160 fr. les 50 kilos; porcs, 280 à 290 fr. les 50 kilos. Prochaine foire, le samedi 3 novembre.

Le marché du 13. — Marché peu important, en raison de sa proximité avec la date de notre foire tenue le 9. On y remarqua principalement 200 sacs de châtaignes, vendus entre 30 et 40 fr. l'un; 100 sacs de noix, achetées entre 100 et 110 fr. le sac. Malheureusement cette dernière récolte est peu abondante dans notre région.

Un avion de passage. — Samedi, vers 15 heures, un avion a survolé notre ville à une assez faible altitude, se dirigeant vers Bordeaux. Il a attiré l'attention de nombreux habitants.

Payrac

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique et distingué compatriote, M. Michel Véry, juge au tribunal de la Seine, est nommé président du tribunal de première instance de Pithiviers.

M. Véry est né à Loupiac, berceau de sa famille. Il y possède le château qui fut, au début du XVIII^e siècle, la propriété de Le Franc de Pompignan.

Les vendanges. — Les vendanges sont à peu près terminées. Deux orages de grêle, en juin et juillet, ont réduit la récolte des deux tiers.

Salviac

Un gros lièvre dans les rues de Salviac. — Un lièvre, pourchassé par l'automobile de M. Alazard, boucher à Cazals, est rentré en ville, vendredi soir, vers huit heures.

L'animal, aveuglé par les phares allumés, s'est engagé dans la Grande-Rue et a dû rebrousser chemin en se trouvant face à face avec une autre voiture.

Epouvanté, il s'est jeté sur le trottoir de Mme veuve Pramit et un honorable commerçant de notre ville, qui se trouvait chez lui, le captura.

Ce fait, assez étonnant, méritait d'être signalé. Nos nemrods vont souvent chercher au loin le gibier qui, maintenant, s'engage dans les agglomérations.

Marchés aux prunes

Villeneuve-sur-Lot, 13 octobre. — Apport, 3.500 quintaux. Les 40-5, de 260 à 280 fr.; les 50-5, fruits, de 180 à 190 fr.; les 60-5, de 130 à 140 fr.; les 70-5, de 85 à 95 fr.; les 80-5, de 70 à 75 fr.; les 90-5, de 45 à 50 fr.; les 100-5, de 30 à 35 fr.; les 120-5, 20 fr.

Port-Sainte-Marie. — Le marché de samedi 13 octobre était peu important en raison de la pluie, qui est tombée toute la matinée. Apport, 40 quintaux environ. Cours pratiqués, au demi-kilo : les 50-4, 150 fr.; les 60-4, 110 fr.; les 70-4, 80 fr.; les 80-4, 60 fr.; les 90-4, 35 fr.; les 100-4, 25 fr.; les 110-4, 20 fr.; fretin, 5 à 15 fr. le tout les 50 kilos.

Libos, 11 octobre. — Apport, 1.400 quintaux. Cours pratiqués : 40-4, de 80 à 300 fr.; 50-4, de 180 à 220 fr.; 60-4, de 130 à 160 fr.; 70-4, de 90 à 110 fr.; 80-4, de 70 à 80 fr.; 90-4 de 50 à 60 fr.; 100-4, de 35 à 45 fr.; fretin, 25 fr. le tout les 50 kilos.

Les acheteurs étant nombreux, la vente a été rapide malgré la baisse sur les prix du précédent marché.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

EN ALLEMAGNE

La reprise du travail dans la Ruhr

D'Essen : Après la proclamation du gouvernement du Reich, un premier pas vers la reprise du service des chemins de fer dans la Ruhr et la Rhénanie s'effectuera au cours de la présente semaine.

La journée de 8 heures

De Berlin : Le cabinet allemand a approuvé le maintien de la journée de 8 heures, établie par le ministre du Travail.

Toutefois quelques exceptions seront admises quand la nécessité prouvera qu'une plus longue journée de travail est indispensable.

Un cabinet restreint « d'action »

De Berlin : Pour faciliter la tâche du gouvernement, M. Stresemann constituera, au sein du cabinet actuel, un cabinet d'action composé du chancelier, des ministres de la défense, de l'économie nationale, du travail et de l'intérieur.

Italie et Espagne

De Madrid : Le général de Rivera et M. Mussolini se rencontreront à Rome, le 20 novembre.

Comme l'Espagne n'a pas de ministre des Affaires Étrangères, le général de Rivera accompagnera le roi d'Espagne à Rome.

Cette visite pourrait avoir pour résultat un renversement de l'équilibre des puissances dans la Méditerranée.

Nouvelle crise gouvernementale en Grèce

D'Athènes : Le gouvernement révolutionnaire a décidé de donner sa démission.

Il sera remplacé par un cabinet neutre, présidé par M. Politis.

MM. Masaryk et Benès à Paris

M. Masaryk et M. Benès, président de la République et ministre des Affaires Étrangères de Tchécoslovaquie sont arrivés ce matin à 11 heures, à Paris, venant de Genève.

A leur descente, à la gare du Bois de Boulogne, ils furent reçus par le Président de la République, le Président du Conseil et tous les ministres du Cabinet.

Après les présentations, les Présidents prirent place dans une voiture de gala pour se rendre au ministère des Affaires Étrangères où des appartements avaient été préparés pour le Président Masaryk.

Sur tout le parcours, les troupes de Paris faisaient la haie. Malgré le temps froid, une foule nombreuse était venue acclamer le Président Tchécoslovaque.

Cet après-midi, M. Masaryk sera reçu par le maréchal Foch à l'Arc-de-Triomphe.

Il fera ensuite une visite au Président de la République, puis il se rendra à l'Hôtel-de-Ville.

Ce soir, il y aura dîner et réception à l'Elysée.

REMERCIEMENTS

Les familles ICHES, GUIRAUDET, ARBOUYS, PLANACASSAGNE, BERBIE et tous les autres parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. GUIRAUDET Guillaume

Jardinier

FAITES VOUS-MÊME

un litre de bon vin fortifiant pour 2 fr. 75, en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. Pharmacie Orliac à Cahors.

ATELIER DE MÉCANIQUE

de précision
exécute travaux de tour, fraiseage, ajustage, cémentation et toutes constructions mécaniques.
PRIX MODÉRÉS
S'adresser : Société MESA
Avenue de l'Abattoir, à CAHORS

Nourrice au sein

Demeurant dans les environs de Cahors
PRENDRAIT NOURRISSON
S'adresser au bureau du journal

CUVE

Contenance 18/22 Barriques
A VENDRE
S'adresser : 31, rue Lastié, CAHORS

A VENDRE

Fers chevaux et mulets neufs de stock N° 00 à 5, origines allemandes, 60 frs les 100 kilos wagon Arras (P.-de-C.). S'adresser CHEVRET, Métaux, ARRAS.

GARAGE A LOUER

S'adresser au Bureau du Journal

PERDU

Dimanche soir, il a été perdu une boucle d'oreille, pierre montée sur or. La rapporter au Bureau de police. Bonne récompense.

— Père, appela-t-il, père, tu n'es pas mon ennemi... non... Je suis ton fils et je ne demande qu'à t'aimer... C'est ta dureté qui m'éloigne... Repose-toi, tu trembles de fièvre. Quand tu iras mieux, nous parlerons, avec douceur.

Mais déjà l'âme d'airain du banquier avait vaincu sa faiblesse momentanée.

— Mon petit, dit-il, ce n'est pas avec toi que je vais parler. Les méchants n'ont pas d'amis; c'est pourquoi je suis seul. Mais le monde est composé de flous et de gogos; j'ai préféré être des premiers. Je crois que les gogos sont plus heureux. Cet imbécile de Hradisch, qui donne son argent et son temps pour une ombre, en est un. Toi qui préfères la misère au luxe, pour cette vanité qu'on appelle l'honnêteté, tu en es un aussi. Moi, je n'ai pas pu m'y faire. Je ne m'y ferai jamais. Mais, à la Bourse, j'en aurai plus cette autre vanité d'entendre dire : « Voilà l'homme le plus fort, il fait peur à tout le monde. » Je n'irai plus à la Bourse. Ma prochaine promenade sera pour le cimetière. Mais tu achèteras une concession pour moi, à l'autre bout... pas près de Marilla. Si c'est vrai qu'on voit la terre après, je ne veux pas qu'elle ait le chagrin de me voir près d'elle...

(A suivre)

Feuilleton du « Journal du Lot » 33

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA
Comtesse de BAILLEHACHE

XXXIII

« Vite, madame Sidonie, envoyez le laveur au télégraphe ! Une dépêche pour Vienne ! »

Le télégramme était déjà parti, à l'adresse habituelle de l'avocat. Lorsque Radetski en comprit la folie. Il se reprocha d'avoir agi trop vite. Il avait appelé au secours, sous l'empire de la frayeur que lui inspirait son échec. Il y avait, vers deux heures, il le prit, encore hébété.

En territoire russe, les convois charrettes à bœufs s'enlevaient à l'allure pour aller à la frontière. Et à chaque changement de itinéraire, on demeurait sur place plusieurs heures. Ce ne fut que le lendemain à l'aube, que Boleslas arriva à la frontière. Après les formalités de police, il s'avancit sur le quai pour prendre le train de Cracovie, lorsqu'un gros homme vint à sa rencontre.

— Eh bien, mon jeune ami, me vois-tu ? Que se passe-t-il ?

— Vous, vous ? — Oui, moi ! Ne m'avez-vous pas appelé ? Vous faites l'étonné. J'ai reçu votre dépêche à cinq heures; j'ai pris le rapide du soir, et me voilà !

L'émotion coupait la parole au jeune homme. Dans le compartiment où ils montèrent ensemble, il expliqua tout, sa dernière visite, la dépêche d'Ernst, sa frayeur... sa joie de trouver un véritable ami prenant en pitié sa détresse. Le bon Hradisch, aussi, était ému :

— Ainsi, c'est chez votre père que nous allons ? Grand Dieu, qui m'aurait dit, il y a vingt-sept ans, alors que j'aurais donné ma vie pour la sauver, qu'un jour je servirais de gardien à son fils !

Déjà ils arrivaient; ils prirent une voiture, et quittèrent la ville, par la route boueuse et coupée d'ornières de Wieliczka. Ils ne parlaient plus, inquiets l'un de l'autre. Enfin les bois parurent, puis la pale façade de Bialy-Dwór, aux volets toujours clos. Le château semblait mort. Seule, une fumée noire s'échappant d'une des cheminées montrait que des êtres humains étaient tapés dans cette bâtisse morne. Au bruit des sonnailles des chevaux, le perron s'ouvrit, et Katia parut. Elle baisa les mains de Boleslas et regarda son compagnon avec terreur.

— Est-ce un médecin ? demanda-t-elle.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revent	Cours du 5 octob.	Cours du 12 octob.
Fonds d'Etat		
3	3 0/0	55 95
3	3 0/0 amortissable	67 05
3 50	3 1/2 0/0	80 95
5	3 0/0	75 40
4	4 0/0 1917	61 70
4	4 0/0 1918	60 35
4	5 0/0 1920	80 80
4	6 0/0 1920	87 50
25	Credit National 1919	460
25	Credit National 1920	470
25	Credit National 1921	509
30	Credit National 1922	508
30	Bons Dec. 6 0/0 1922	488
30	Bons Dec. 6 0/0 nov.	487
30	Bons Dec. 6 0/0 1923	487
30	Bons du Tresor 6 0/0	482
30	B. du Tr. 6 0/0 1923	480
30	B. du Tr. 6 0/0 1923	492
Credit Foncier		
13	Communales 1879	443
15	1880	447
12	1891	242
12	1892	284
13	1893	271
13	1906	300
15	1912	159
7 50	1920 lib.	420
27 50	1921 lib.	450
32 50	1921 non lib.	490
30	1922 lib.	478
30	1922 non lib.	480
15	Foncieres 1879 3 0/0	486
15	1883 3 0/0	266
13	1885 2 60 0/0	374
14	1895 2 60 0/0	385
15	1909 3 0/0	160
7 50	1913 3 1/2 0/0	317
17 50	1913 4 0/0	397
20	1917 5 1/2 0/0	252
16 50	1917 5 1/2 0/0	252
Ville de Paris		
20	1865 4 0/0	607
15	1871 3 0/0	343
20	1875 4 0/0	440
20	1876	216
10	1892 1/2 0/0	217
10	1894-1898	255
10	1899 2 0/0	242
10	1899 2 0/0	252
11	1905 2 1/2 0/0	331
11	1905 3 1/2 0/0	331

Chemin de fer		Valeurs étrangères	
30	Est 6 0/0	5 0/0	Japon 5 0/0 1913
25	Est 5 0/0 1852-54-56	5 0/0	Bresil 5 0/0 1909
20	Est 4 0/0 1912	5 0/0	Bresil 5 0/0 1914
15	Est 3 0/0	3 1/2 0/0	Italie 3 1/2 0/0
15	Est 3 0/0 nouveau	Russe consolidé 4 0/0	Russe 3 0/0 or 1891-94
12 50	Est 2 1/2 0/0	Russe 3 0/0 or 1896	Russe 3 1/2 0/0 or 1894
15	Est 3 0/0 Ardennes	Russe 5 0/0 1906	Russe 4 1/2 0/0 1909
15	P.-L.-M. 6 0/0	Russe 4 0/0 amort.	Serbe 4 0/0 amort.
30	P.-L.-M. 5 0/0	Turquie Dette Ottom.	Turquie Ott. 5 0/0 1914
25	P.-L.-M. 4 0/0	Tabacs Ottomans	
15	P.-L.-M. fusion 3 0/0		
15	P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.		
15	P.-L.-M. 2 1/2 0/0		
12 50	Midi 6 0/0		
25	Midi 5 0/0		
20	Midi 4 0/0		
15	Midi 3 0/0		
15	Midi 3 0/0 nouveau		
12 50	Midi 2 1/2 0/0		
30	Nord 5 0/0 (Série E)		
25	Nord 4 0/0 (Série D)		
20	Nord 3 0/0 (2e série)		
15	Nord 3 0/0 Louv. (S.B.)		
12 50	Nord 2 1/2 0/0 (S.C.)		
30	Orléans 6 0/0		
25	Orléans 5 0/0		
20	Orléans 4 0/0		
15	Orléans 3 0/0		
15	Orléans 3 0/0 1884		
12 50	Orléans 2 1/2 0/0 1895		
15	Orléans C. C. 3 0/0 1865		
15	Ouest 3 0/0		
15	Ouest 3 0/0 nouveau		
15	Ouest 2 1/2 0/0		

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque Plon

Le Félin géant, par J.-H. Rosny, de l'Académie Goncourt.
Les Creux-de-Maisons, roman, par Ernest Péronchon.

Renouvelant l'ébon Jules Verne dans une forme plus exactement adaptée aux récentes données de la science et devançant Wells par l'audace heureuse et sûre de ses reconstructions, l'auteur du *Félin géant* a tracé un tableau d'une vraisemblance saisissante de la vie préhistorique. Aoum et l'Homme-sans-épaules, les héros de la tragique aventure qui nous est contée, représentent la force et l'intelligence associées dans la lutte primitive de l'humanité contre les forces élémentaires qu'ils arrivent à vaincre, à dompter, à domestiquer même. C'est la suite logique de cette époque mémorable qui s'intitule *la Guerre du feu*. Toute la sauvagerie des instincts rivaux dans les hordes humaines des âges périmés, toute l'horreur d'un monde qui s'ébauche parmi le déchaînement des fléaux, le grouillement d'êtres monstrueux, le désordre chaotique des choses, toute la beauté grandiose des paysages primitifs, s'expriment en cette évocation merveilleuse d'un passé aboli.

A ce chef-d'œuvre s'oppose, dans une intention symétrique, le réalisme plus près de nous des *Creux-de-Maisons*. L'heureux lauréat du prix Goncourt, fidèle à l'inspiration qui lui dicta *Néne*, cette poignante histoire du long martyre d'une servante de ferme, s'efforce cette fois de dire la grande pitié du prolétariat de la terre poitevine, confiné dans les bouges, rappelant, par son sort misérable, la sombre image du paysan d'Ancien Régime que nous a présentée La Bruyère. Le récit, d'une exactitude cruelle, a, par certaines scènes et certains tableaux, la netteté implacable d'une eau-forte.

Deux volumes in-16, sous couverture illustrée. Prix : 3 francs. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris-6e, et chez tous les bons libraires.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1923

En vue de faciliter le transport, dans certaines régions, des ouvriers journaliers allant faire les travaux de la vendange, la Compagnie d'Orléans accorde cette année une réduction de 50% sur le prix des places de 3e classe du Tarif général à ceux de ces ouvriers se rendant :

1° D'une gare quelconque des départements désignés ci-après à une gare quelconque des mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Aveyron, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher, Loiret, Indre-et-Loire.

2° D'une gare quelconque des départements du Morbihan et du Finistère, à destination d'une gare quelconque des départements de Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Loiret et Loire-Inférieure.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins, à l'aller et effectuer sur le réseau d'Orléans un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour) ou payer pour cette distance ; le retour pourra s'effectuer isolément.

Sur présentation d'un certificat délivré par les gares, visé par le Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés ; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, jusqu'au 15 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de deux mois.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé jusqu'au 15 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers (hommes et femmes), se rendant d'une gare quelconque du Réseau d'Orléans située dans les départements indiqués au 1° ci-dessus à une autre gare du Réseau d'Orléans dans la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., en vue du cisailage et de la cueillette des raisins ; ces ouvriers et ouvrières pourront exceptionnellement, dans ce cas, effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
 Le co-gérant : M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE — **CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état nasillant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnaud	
Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granjouls	17 35
L'hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmousque	18 10
Vitaralles	18 20
Castelnaud	18 30
Arrivée à Castelnaud 18 30	
Ligne de Castelnaud-Cazes-Mondenard	
Départ de Castelnaud	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19 00
Molières-Saux (d°)	19 10
Saux	19 25
Trijouls (embr.)	19 30
Cazillac	19 40
Cazes-Mondenard	20 00
Arrivée à Cazes-Mondenard 20 00	
Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnaud	
Dép. de Cazes-Mondenard (I)	6 30
Cazillac	6 45
Tréjouls	6 50
Saux	7 00
Molières-Saux (r)	7 20
Sauveterre	7 45
St-Aureil	7 50
Thézels	7 50
Castelnaud	8 00
Arrivée à Castelnaud 8 00	
Ligne de Castelnaud-Cahors	
Départ de Castelnaud	8 00
Vitaralles	8 15
Malmousque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'hospitalet	8 45
Granjouls	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Ponts	9 15
Cahors	9 30
Arrivée à Cahors 9 30	
Ligne de Molières à Castelnaud	
Dép. de Molières	15 00
La Briq.	15 10
St-Privat	15 20
Mombel	15 35
Divillac	15 40
Russac	15 40
Ar. à Castelnaud	15 50
Ligne de Castelnaud à Lalbenque-Gare	
Dép. de Castelnaud	6 30
Flaugnac	6 40
Caniez	6 45
St-P.-Lab.	6 55
Rescouf	7 05
Fontanes	7 15
Lalbenque	7 30
Arrivée à Lalbenque 7 30	
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnaud	
Dép. Lab. (g)	8 15
Fontanes	8 25
Rescouf	8 35
St-P.-Lab.	8 45
Caniez	8 50
Flaugnac	9 15
Arrivée à Castelnaud 9 15	
Ligne de Castelnaud à Molières	
Départ de Castelnaud	9 30
Russac	9 40
Divillac	9 45
Mombel	9 55
St-Privat	10 05
La Briqueterie	10 10
Molières	10 15
Arrivée à Molières 10 15	
Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes	
Départ de Cahors	16 00
Embr. r. Nat°	16 10

Départ de Labast.-Marnhac	16 35
Lascabanes	16 50
Quatre-Routes	17 00
Saint-Cyprien	17 05
St-Laurent (M.)	17 15
Montlauzun	17 20
Les Granges	17 25
St-Fort	17 30
Auléry	17 45
Lauzerte (P.)	18 00
Arrivée à Lauzerte (P.) 18 00	
Ligne de Lauzerte à Cahors par Lascabanes	
Départ de Lauzerte	9 15
Auléry	9 35
St-Fort	9 45
Les Granges	9 50
Montlau. (em.)	10 00
St-Laur.-Lol.	10 10
St-Cyprien	10 20
Quatre-Routes	10 25
Lascabanes	10 30
Labast.-Marnhac	11 00
Embr. r. Nat.	11 10
Cahors	11 30
Arrivée à Cahors 11 30	
Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte	
Dép. Cahors	6 45
Em. r. nat.	6 55
Em. r. Tresp.	7 10
Le Cluzel	7 15
Villesèque	7 25
St-Martial	7 30
St-Pant.	7 35
Bagat	7 40
St-Daunès	7 50
Montcuq	8 05
St-Croix	8 15
Lebrail	8 20
Caminel	8 25
St-Juliette	8 30
Bouloc	8 35
Auléry	8 45
Lauzerte	9 00
Arr. Lauzerte 9 00	
Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors	
Dép. Lauzerte	18 50
Auléry (embr.)	18 10
Bouloc (d°)	18 20
St-Juliette (d°)	18 25
Caminel (d°)	18 30
Lebrail (d°)	18 35
St-Croix (d°)	18 40
Montcuq	7 10
St-Daunès	7 10
Bagat	7 20
St-Pant.	7 25
St-Martial	7 35
Villesèque	7 50
Le Cluzel	8 05
Em. Tresp.	8 10
Embr. r. nat.	8 20
Cahors	8 30
Arr. Cahors 8 30	
Ligne de Montcuq-Libos	
Départ de Libos (gare)	8 05
Fumel	8 15
Montayral	8 25
Mauroux	8 45
Lacapelle-Cab.	9 00
Puy-l'Evêque	9 15
Arrivée à Puy-l'Evêque 9 15	
Ligne de Puy-l'Evêque à Castelnaud	
Départ de Puy-l'Evêque	9 40
Floressas	10 05
Sérignac	10 10
St-Matr.	10 30
Belmontet	10 45
Montcuq	11 10
Arrivée à Montcuq 11 10	
Ligne de Libos-Montcuq	
Départ de Montcuq	13 30
Belmontet	13 55
St-Matr.	14 15
Sérignac	14 30
Puy-l'Evêque	14 50
Départ de Puy-l'Evêque	15 20
Lacapelle-Cab.	15 40
Mauroux	15 55
Montayral	16 15
Fumel	16 30
Libos	16 45
Arrivée à Libos 16 45	
Ligne de Cahors à Limogne	
Départ de Cahors	16 30

Départ d'Arcambal	16 45
Rosignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Limogne	19 00
Arrivée à Limogne 19 00	
Ligne de Concois à Limogne	
Départ de Concois	16 00
Limogne	16 25
Arrivée à Limogne 16 25	
Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval	
Départ Limogne	7 40
Cénevières	8 16
St-Martin	8 10
Arrivée à St-Martin 8 10	
Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne	
Départ St-Martin	9 20
Cénevières	9 30
Limogne	10 00
Arrivée à Limogne 10 00	
Ligne de Limogne à Concois	
Départ de Limogne	10 50
Concois	10 35
Arrivée à Concois 10 35	
Ligne de Limogne à Cahors	
Départ de Cahors	7 00
Varaire	7 15
Bach	7 30
Escamps	7 45
Concois	8 15
Le Peuplier	8 25
Rosignol	8 40
Arcambal	9 05
Cahors	9 30
Arrivée à Cahors 9 30	
Ligne de Cahors-Saint-Céré	
Départ de Cahors	16 15
Larroque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	17 30
Saint-Cernin	17 50
Caniac (poteau)	18 00
Soulomès	18 05
Labastide-Murat	18 30
Arrivée à Labastide-Murat 18 30	